

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de
METZERVISSE

Dossier n° DP 57 465 23N0055

Date de dépôt : 30 novembre 2023

Demandeur : Monsieur HEINE Charles

Pour : installer une clôture grillagée sur murs-bahuts
existants

Adresse du terrain : 167 rue des Ecoles
57940 METZERVISSE

Affaire suivie par :
Véronique BERGHMANS
Tel : 03 82 82 59 26

Le Maire
À
Monsieur HEINE Charles
1 rue des Labeurs
57940 VOLSTROFF

Monsieur,

Par courrier daté du 20 décembre 2023, notifié le 22 décembre 2023, je vous avais indiqué que votre dossier était incomplet et que vous aviez 3 mois, à partir de la date de notification, pour fournir les éléments demandés.

Or à ce jour vous n'avez pas répondu à ma demande de pièces manquantes.

Conformément à l'article R 423-39 b du code de l'urbanisme, votre demande fait l'objet d'une **décision tacite d'opposition** depuis le 23 mars 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le 09 AVR. 2024

Le Maire

Pierre HEINE



L'avis de dépôt de la présente demande de permis, prévu à l'article R 423-6 du code de l'urbanisme, a été affiché en mairie le : 30/11/2023

Délais et voies de recours contre la présente lettre :

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir* le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

* (Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public pourront également désormais déposer leur recours et s'adresser par la voie électronique au tribunal à partir d'une application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <<http://www.telerecours.fr/>>.)